

# Handicap et Fonction publique : l'Université de Strasbourg et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique renouvellent leur partenariat



© Catherine Shröder / Unistra

**Ce jeudi 1<sup>er</sup> décembre, Michel Deneken, président de l'Université de Strasbourg et Marc Desjardins, directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHP) ont signé le renouvellement de la convention signée en mars 2018. Cette convention mise en œuvre par le réseau handicap et travail de l'Université de Strasbourg permet de financer et mettre en œuvre différentes actions qui visent l'accès et le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap au sein de l'université.**

Avec 181 personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 31/12/2021, l'Université de Strasbourg est impliquée de fait, et de longue date, sur les questions relatives au handicap au travail avec notamment :

- La création de la Cellule handicap en 2011, devenue Réseau handicap et travail en 2018 ;

- La signature de la charte université handicap en 2012 ;
- L'adoption du schéma directeur handicap 2016-2020 (étudiants et personnels) en 2017 ;
- La signature de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en 2018.

Déjà conventionnée avec le FIPHFP depuis mars 2018, l'université avait déjà pour objectifs de développer la politique handicap de l'établissement. Grâce à ce renouvellement de convention, l'université pourra poursuivre son engagement en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi des personnels de l'université (aménagements de postes de travail, formations...) ; de développer nos engagements en termes de recrutements dont l'apprentissage ; de développer la communication pour rendre les actions plus visibles en s'appuyant sur le réseau interne et nos partenaires externes ou des manifestations ponctuelles autour du thème du handicap.

La convention signée en 2018 a notamment permis de :

- recruter 37 personnes en situation de handicap ;
- signer de 8 contrats doctoraux et un autre en apprentissage ;
- développer des partenariats externes avec des structures telles que : Cap emploi, le Centre de réadaptation de Mulhouse, le SIMOT Route Nouvelle Alsace, le Centre d'exposition permanente Cicat, la fédération des associations groupements et établissements pour la réadaptation des personnes en situation de handicap (FAGERH)
- favoriser le maintien dans l'emploi des personnels grâce à de nombreuses actions comme :
  - des études sur l'ergonomie des postes de travail en vue de l'aménagement de l'environnement de travail des personnes en situation de handicap ;
  - des bilans professionnels et des évaluations des capacités professionnelles ;
  - des appareillages comme (prothèses auditives notamment) ;
  - des prestations d'interprétariat en langue des signes française ;
  - des formations : compensation du handicap, reconversion professionnelle, sensibilisation au handicap à destination des personnels de l'université ;
  - la possibilité de faire du télétravail ;
  - la mise en place d'aides humaines (auxiliaire dans le cadre des activités professionnelles) ;
  - la mise en place d'un soutien médico-psychologique ;
  - la mise à disposition de transports adaptés.
- développer la communication sur le thème du handicap (plaquettes, affiches, articles, participation à des réunions institutionnelles, actions à l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées)

L'Université de Strasbourg avait pour principal objectif de mettre en place une réelle politique en faveur du handicap pour l'ensemble de ses agents, de manière pérenne ainsi que d'augmenter son taux d'emploi de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) de 3,03% à 3,22 % au terme de la mise en œuvre de la convention signée en 2018.

*« Si nous nous réjouissons de l'augmentation du taux d'emploi de BOE, nous avons cependant conscience qu'il nous faut poursuivre nos efforts pour tendre vers les 6 % fixés par la législation. Il me semble nécessaire de réfléchir à des actions à destination des enseignants et enseignants-chercheurs. En effet, le taux d'emploi des personnels BIATSS BOE avoisine les 5,5 % alors qu'il atteint seulement*

*1,1 % pour les enseignants et enseignants-chercheurs. Un groupe de travail, sous l'égide du réseau Handicap et Travail, sera chargé de faire des propositions dans le cadre de l'élaboration du SDRH ».*  
**Elisabeth Demont**, vice-présidente Ressources humaines et dialogue social de l'Université de Strasbourg

*« Une société inclusive est une société qui s'adapte pour défendre un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l'intérêt de tous de la construire, pour nous et les générations futures. C'est pour contribuer à cet élan qu'au quotidien, le FIPHFP poursuit son accompagnement des employeurs publics dans leur travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie. »*

**Marc Desjardins**, directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

### **A propos du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,44 % en 2021. Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

### **A propos de l'Université de Strasbourg**

L'université de Strasbourg accueille aujourd'hui près de 56 000 étudiants. Forte de ses 35 composantes, 70 unités de recherche (UR, UMR, UPR), 6 unités d'appui à la recherche (UAR), 1 unité mixte de service (UMS) et 6 structures fédératives de recherche (dont 3 en partenariat avec le CNRS) elle se distingue par la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité de son offre de formation qui couvre l'ensemble des disciplines de l'enseignement supérieur. Celle-ci est dispensée par près de 2 800 enseignants-chercheurs dont 4 Prix Nobel et plus de 5 000 intervenants extérieurs. Elle mène une recherche d'excellence, ce qui lui vaut d'être la première université européenne pour son impact sur l'innovation (Nature Index, 2017) et dans le Top 150 des meilleures universités du monde (Classement de Shanghai 2018). Membre fondateur de la Ligue des universités de recherche européennes (LERU) et de l'alliance universitaire européenne EPICUR (European Partnership for an Innovative Campus Unifying Regions), elle est également une grande université européenne jouant un rôle de premier plan dans le paysage européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Contacts presse

#### **Université de Strasbourg**

Alexandre Tatay - Attaché de presse  
+33 (0)6 80 52 01 82 / [tatay@unistra.fr](mailto:tatay@unistra.fr)

#### **FIPHFP**

Pierre-Yves Gallety  
[pierre-yves.gallety@tbwa-corporate.com](mailto:pierre-yves.gallety@tbwa-corporate.com) / 06 42 98 71 47 - @FIPHFP